

## Conseil général du 19 mars 2019

Motion du 20 novembre 2018 « Pollution lumineuse nocturne, il est temps d'agir »

Position du conseil communal :

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, le conseil communal, soucieux de réduire l'impact des infrastructures communales sur l'environnement voit d'un bon œil le thème de cette motion.

L'extinction ou la baisse sensible des projections lumineuses dues à l'éclairage publique au plus profond de la nuit quand les activités de nos villages sont très réduites, fait partie de ces mesures à prendre lors des études puis de la réalisation du renouvellement de nos lampadaires de rues. Ce sont des mesures qui vont dans le sens général de protection de l'environnement et de réduction de consommation de l'énergie.

En termes d'économie d'énergie la première mesure, la plus efficace, est de passer au LED moins gourmand en électricité et programmable pour réduire grandement l'intensité de l'éclairage. N'oublions pas le fait que d'éteindre l'éclairage de rues sous-entend qu'il y en ait un qui fonctionne pendant les heures d'activités humaines. Le conseil communal s'y est attelé au rythme des possibilités budgétaires et des divers travaux en cours ou prévus.

L'extinction totale, une fois passé au LED, ne représente qu'une petite économie. Le fait que la durée de vie des lampes est non seulement comptée en heures mais aussi au nombre d'allumages tempère cette économie.

En termes de protection de l'environnement motion atteint son but, la vie animale nocturne retrouvera ses avantages et ses prérogatives. Le bienfait est immédiat, il n'y a pas besoin de faire évaluations ou des études d'impact. On peut attendre que les habitants jouent le jeu et programment leurs décorations lumineuses pour une extinction aux mêmes heures.

Comme le souligne la motionnaire, une vraie phase nocturne est certainement profitable pour la population qui retrouvera plus facilement l'alternance des nuits et des jours et de meilleures conditions pour un sommeil réparateur. Le contact avec la nature et ses mystères nocturnes, les phases lunaires et le ciel étoilé en sera grandement facilité et ce sera un gain en matière de qualité de vie.

Toutefois certaines personnes, voyant leurs fenêtres noircies ou devant marcher dans les rues sans éclairages pourront se sentir déséquilibrées et la décision qui vous incombe fera des mécontents. L'information à faire à la population prend ici toute son importance, et je compte sur vous, si cette motion devait être acceptée, pour expliquer la décision de ce soir autour de vous. En effet c'est le côté politique de la décision de ce soir qui engagera notre commune, la première à le faire dans le canton à ma connaissance, à plonger dans le noir nos localités au milieu de la nuit. Il y a ce côté « blackout » qui doit être accepté alors que certains appellent dès qu'un lampadaire est en panne pendant trois jours.

Le conseil communal accepte, comme je vous l'ai dit les termes de cette motion, tout en étant conscient que sa mise en œuvre sera contraignante. Renseignements pris les exigences techniques tant du réseau électrique que des luminaires existants ou à disposition sur le marché exigeront d'étudier les possibilités de mise en œuvre et des travaux supplémentaires sont à prévoir. Un investissement serait nécessaire et il s'agirait également de trouver le meilleur compromis pour ne pas prêter le passage au LED. De plus les exigences du canton en ce qui concerne l'éclairage public des routes cantonales n'est pas encore défini dans le détail même si le canton a produit un document favorable à la diminution de la pollution lumineuse.

J'en viens donc au texte de la motion qui contient, même si l'on peut regretter que ce soit entre parenthèse, que des impératifs techniques et des exceptions pourront être pris en compte dans la réalisation des buts de la motion. Cela la rend un peu moins contraignante aux yeux du conseil communal et, à cette condition-là, acceptable.

La motion porte en elle les thèmes de qualité de vie, de bénéfices écologiques et d'économies d'énergie mais elle est essentiellement politique dans la portée des changements d'habitudes demandés à notre population. A entendre ou lire les réactions dans les communes ou cela s'est déjà fait, les avantages dominant sur les inconvénients et l'acceptation se fait sans problèmes majeurs.

Merci de votre écoute et place au débat.

Yvan Burri